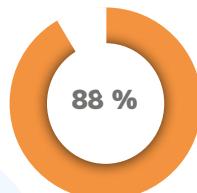


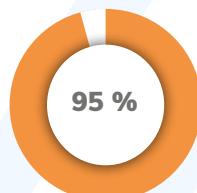
Programme visioconférence CYCLE LONG DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Insertion global à 6 mois
dans les activités visées



Insertion global à 6 mois
toutes activités confondues



Satisfaction globale de nos stagiaires
sur tous les modules du cycle long
en présentiel



Taux de réussite RNCP Titre de niveau 5
pour l'année 2024

VEILLE ÉCONOMIQUE

Offres d'emploi à consulter :



MODULE CONNAISSANCES GÉNÉRALES DU BÂTIMENT

DUREE 3 jours soit 21 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Maîtrise du vocabulaire de base utilisé par les professionnels de la Construction et nécessaire à l'exercice du métier de Diagnostiqueur Immobilier
- Acquérir une Culture Générale en Techniques du Bâtiment
- Découvrir les différents Diagnostics Immobiliers

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en visio conférence / 1er jour à St Rémy
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Ateliers Pédagogiques
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
- **MATÉRIEL** Paperboard/Tableau, etc.
Télévision ou Vidéoprojecteur

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel et Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Notions de base
Maîtrise obligatoire de l'informatique, du pack Office

PUBLIC

- Les futurs opérateurs de Diagnostic Immobilier
- Tout Public souhaitant élargir ses connaissances dans le Bâtiment

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

- I. Liste des diagnostics**
- II. Construction**
 - Principes
 - ERP (Etablissements Recevant du Public) – IGH (Immeubles Grandes Hauteurs)
 - Acteurs
- III. Le système constructif**
 - Sols, Terrassement et VRD (Voies et Réseaux Divers)
 - Fondations et Gros OEuvre
 - Charpentes
 - Couvertures et Classification des Toitures

JOUR 2

- IV. Les Corps d'Etat**
 - Isolation
 - Planchers, Cloisons et Plafonds, Escaliers
 - Electricité, Plomberie et Systèmes de Chauffage
 - Menuiseries Extérieures et Intérieures
 - Revêtements de sols et muraux
 - Enduits et Bardages

JOUR 3

- V. Les Désordres du Bâtiment**
 - Les Ponts Thermiques
 - L'Inertie des Bâtiments (enveloppe chauffée)
 - Les Réglementations Thermiques
- VI. Terminologie du Bâtiment**
 - Glossaire
 - Lexique
- VII. Validation**
 - Partie Théorique- Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

CGB 20250718 REV12

MODULE DÉCOUVERTE DU LOGICIEL MÉTIER DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

DUREE 1 jour soit 7 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Découvrir le Logiciel Métier Diagnostiqueur Immobilier et ses fonctionnalités terrain.

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en visioconférence
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Licence Provisoire de Formation sur un Logiciel

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques – Maîtriser les bases de calcul
Maîtrise obligatoire de l'informatique et du pack office

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

- I. **Présentation du logiciel**
 - Informations générales
- II. **Fonctionnalités Terrain**
 - Partie 1 – Saisir des Données**
 - La liste des pièces
 - La description du bien
 - Les croquis (2D – 3D et Cotations)
 - La gestion des photos
 - Les Principaux Diagnostics Immobiliers (DPE sans Mention, Attestations de Surfaces, Gaz, etc.)
 - Les Particularités (Termites/Parasites, Plomb et Amiante)
 - Partie 2 – Générer les Rapports**
 - Mettre en page
 - Transformer en PDF
 - Gérer les envois
 - III. Validation**
Partie Théorique- Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

DUREE 3 jours soit 21 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Maîtriser la Méthodologie CREP
- Utiliser de façon adaptée des Appareils de Mesure
- Appréhender les Risques
- Réaliser un Diagnostic Plomb (du repérage à l'édition du rapport)

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en visioconférence
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 01/07/2024)

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Notions de base
Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification
Maîtrise obligatoire de l'informatique et du pack office

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

I. Le cadre général du CREP

- Réglementation
- Le Plomb
 - Historique, Utilisations, Composés, Source de contamination, Profession exposées, Dates charnières
- Le contact avec l'organisme
 - La distribution du plomb dans le corps humain
 - Les répercussions

JOUR 2

II. Le Diagnostic Plomb dans les peintures CREP

- Les obligations réglementaires
 - Généralités (principe de modalité et d'utilisation en sécurité de l'analyseur à fluorescence X)
- La Méthodologie
 - Généralités
 - Le Rapport et son croquis
 - L'après diagnostic
- Du repérage à l'Élaboration du Rapport

JOUR 32

III. Etudes de cas

- La Personne Compétente en Radio protection
- Le Stockage
- Le Transport
- En cas D'incident ou d'accident

IV. Etudes de cas

- Maison Individuelle ou Appartement

V. Validation

- Partie Théorique - Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

MODULE ATTESTATIONS DE SURFACES

LOI CARREZ – Loi 96-1107 du 18 Décembre 1996 – Décret 97-532 du 23 Mai 1997 LOI BOUTIN – Loi 2009-323 du 25 Mars 2009 – Article R111-2 du Code de la Construction

DUREE 1/2 journée soit 3h30 - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Maîtriser les fondamentaux réglementaires
- Appréhender les différentes notions de surface dans le Bâti
- Etre en mesure d'effectuer les mesurages
- Utiliser le matériel de mesure de façon adaptée
- Savoir lire un règlement de copropriété
- Connaître les impacts des mesurages lors de la vente ou de la location des biens immobiliers

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en visioconférence
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Ateliers Pédagogiques
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
- **MATÉRIEL** Licence Provisoire de Formation sur un Logiciel

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Maîtriser les bases de calcul
Maîtrise obligatoire de l'informatique et du pack office

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

Demi-journée

I. Introduction

- Présentation de la Loi Carrez et Boutin
 - Surface Privative/Surface Habitable (SHAB)
 - Sanctions et risques pour vendeurs et acheteurs
- La Copropriété
 - Le Règlement
 - L'Assemblée Générale

II. Les Mesurages des Surfaces

- Cadre Général
 - Lecture des Plans
 - Les Types Surfaces- SHOB/SHON- Surface Utile
- Techniques de Mesurages
 - Rappels- Volumes et Surfaces
 - Présentation et utilisation du matériel
 - Calculs de Surfaces- Simples et/ou Complexes (Méthode de Triangulation)
 - Travaux Pratiques- Habitation Individuelle/Collectif/Tertiaire
- Les Rapports de Mesurage
 - Méthodologie- Rapport Loi Carrez/Attestation Loi Boutin/ Surface Habitable
 - Détermination de la superficie du lot ou de la fraction de lot de copropriété

III. Validation

- Partie Théorique- Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

MODULE ÉTAT DES RISQUES ET POLLUTION (ERP)

DUREE 1/2 journée soit 3h30 - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Savoir quand et comment établir un ERP selon les Articles L125-5 et L 125-6 et Arrêtés R125-23 à 27 du Code de l'Environnement
- Pouvoir localiser les biens sur une carte

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en visioconférence
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Télévision ou Vidéoprojecteur

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

Demi-journée

I. Notions essentielles

- Les Risques Majeurs
 - Définition – Exemples
- La Prévention et la Protection vis-à-vis des Risques Majeurs
- Les Différents Acteurs et Rôles

II. La réglementation

- Contexte Réglementaire
- Synthèse des Dispositions en vigueur

III. La réalisation de l'ERP

- Champ d'Application, le Formulaire CERFA et informations à renseigner
- Types de documents à utiliser pour compléter le CERFA (Arrêtés Préfectoraux, Cartes, etc.)
- Apprendre à localiser les biens sur les cartes
- Savoir remplir l'État des Risques et Pollutions des sols
- La Déclaration des Sinistres

IV. Validation

Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

DUREE 3 jours soit 21 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Acquérir les Méthodologies adaptées à la recherche de Parasites et de Termites
- Préparer la Certification de Personne (Termites)

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en visioconférence
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 01/07/2024)

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Notions de base

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

I. Le cadre général

- Réglementation

II. Le bois

- Dans la Construction de l'Immeuble Bati
- Propriétés Physiques
- Classes de Service et Durabilité
- Reconnaissance et matériau Biodégradable

III. Les insectes

- Familles : Coléoptères- Hyménoptères- Isoptères (Termites)
- Les Insectes à Larves Xylophages et Traitements : ILX de Bois Sec et Traitements- ILX de Bois Frais
- Les insectes nidificateurs
- Les Termites
- Catégories et espèces – localisation / Morphologies et Fonctions

IV. Étude de cas

- Traitements Préventifs – Curatifs
- Réglementation

JOUR 2

V. Méthodologie

- Du repérage à l'élaboration du rapport ('État Relatif à la présence de Termites Rédaction du/des Rapport(s)

VI. Étude de cas

- Maison individuelle ou appartement (Rédaction du/des Rapport(s))

VII. Validation

Partie Théorique- Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

MODULE ÉNERGIE : (DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE) - SANS MENTION
(arrêté du 16/06/2025)

DUREE 9 jours soit 63 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Appréhender les spécificités liées au bâtiment (Thermie, Systèmes de chauffage, ECS, etc...)
- Maîtriser la Méthodologie (du repérage à l'élaboration du rapport)
- Préparer l'apprenant à la Certification de Personne (selon l'arrêté du 16/06/2025)
- Mise en situation des stagiaires en conditions réelles d'intervention
- Maîtriser l'ensemble des méthodes de repérage dans le respect des normes et des règles de sécurité
- Apprendre à utiliser les matériels de façon adaptée
- Collecter les bonnes informations en fonctions des différents diagnostics
- Élaborer les rapports

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
Ateliers pédagogiques
- **MATÉRIEL** Licence Provisoire de Formation sur un Logiciel (Liciel)
Matériel dédié au métier diagnostiqueur immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). Un repêchage possible
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 15,1/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

- Langue française - Comprendre, lire et écrire
- Mathématiques - Notions de base
- Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification
 - Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans (tous métiers confondus) et d'un titre professionnel de Niveau 5* dans le domaine du diagnostic immobilier
*Passage devant le jury pour l'obtention de ce titre
 - Apporter la preuve par tous moyen d'une expérience professionnelle de 3 ans d'agent de maîtrise ou technicien en bâtiment
 - Détenir un BAC + 2 dans le domaine du bâtiment

PUBLIC

- Se référencer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification
 - Toute personne majeure, disposant au minimum de 3 ans d'expérience professionnelles tous métiers confondus

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

- JOUR 1** I. **Cadre général**
 - Objectifs du DPE
 - La réglementation RT RE en France
 - Principes de la thermie appliquée
 - Cadre réglementaire du DPE
- JOUR 2**
- JOUR 3**
- JOUR 4**
- JOUR 5** II. **Méthodologie de réalisation des DPE vente, location autres qu'à usage principal d'habitation et rappel du périmètre du DPE sans mention**
 - Méthodologie de réalisation des DPE : Méthode 3CL, Méthode Factures, Types de rapports
III. **Principes de la thermique appliqués au DPE**
 - 3 modes de transfert de la chaleur : conduction, convection, rayonnement
 - Déperditions par les parois : Les isolants, le DJU, l'efféritivité, la diffusivité et l'inertie thermique
IV. **Déperditions énergétiques de bâtiment**
 - Répartition des déperditions thermiques
 - Enveloppes extérieures : Plafonds, Planchers, Murs, Ponts Thermiques, Fenêtres, Volets
 - Déperditions par renouvellement d'air
 - Les équipements de chauffage, ECS et climatisation, ventilation et maintenance
 - La régularisation, les nouvelles technologies
V. **Modèle et méthode de réalisation du DPE**
 - Étude de cas et élaboration des rapports avec l'utilisation d'un logiciel métier (méthodes : relevé d'énergie et 3D)
VI. **Validation**
 - Partie théorique – Évaluation des acquis par le biais de questions à choix multiples (QCM)

Les généralités du bâtiment :

- Typologie du bâtiment
- Caractéristiques locales
- Spécificité des bâtiments construits avant 1948
- Pathologie du bâtiment

- JOUR 1**
- JOUR 2** I. **Exercices Pratiques en salle**
- JOUR 3**
 - Cas pratiques : Type de bien : Appartement, Maison individuelle, Tertiaire (Bureau, etc)
 - Mission de diagnostic : Énergie sans Mention
 - Méthode : 3CL ou sur relevés d'énergie (sur factures)
 - Outils/Mesures : Logiciel
 - Organisation du repérage et mise en application de la formation Théorique
 - Partage des connaissances sous forme de Questions/Réponses
- II. **Validation**
 - Partie Pratique- Exercice
 - Élaboration du Rapport selon le Type de Mission réalisée
- III. **Débriefing- Pratique**
 - Correction et Questions- Réponses

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

I. Intervention sur site

- Type de bien : Appartement, Maison individuelle, selon disponibilité
- Mission de diagnostic : Énergie sans Mention
- Méthode
- Outils/Mesures
- Organisation du repérage et mise en application de la formation théorique
- Partage des connaissances sous forme de Questions/Réponses

II.

Validation

- Partie Pratique
- Élaboration du rapport

III.

Débriefing - Pratique

MODULE ELECTRICITE : DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE DANS LES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION (selon l'arrêté du 01/07/2024)

DUREE 4 jours soit 28 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Appréhender les risques liés au danger Electrique
- Maîtriser la Méthodologie (du repérage à l'élaboration du rapport)
- Préparer l'apprenant à la Certification de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en visioconférence
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 01/07/2024)

PRÉ-REQUIS

- Langue française- Comprendre, lire et écrire
- Mathématiques- Notions de base
- Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

I. Cadre général

- Le diagnostic des installations électriques
- L'Arrêté du 28 septembre 2017
- La Norme NF C 16 600 (non obligatoire d'application)

JOUR 2

II. Lois générales de l'électricité

- Historique de l'électricité, notion d'électricité, notion de terre
- Protection et sécurité des locaux contenant une baignoire ou une douche
- Le matériel électrique

JOUR 3

III. Grille de contrôle de l'installation électrique

- Codifications des points de contrôle
- Liste des points à examiner
 - 1- AGCP
 - 2- Dispositif de protection différentielle approprié aux conditions de la mise à la terre
 - 3- Dispositif de protection contre les surintensités
 - 4- Conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire
 - 5- Protection des conducteurs : risques de contacts directs
 - 6- Absence de matériels vétustes

JOUR 4

- P- Installations Particulières - IC Informations Complémentaires

IV. Modèle et méthode de réalisation de l'état de l'installation électrique

- Essais et Mesures des Appareils
- Élaboration du Rapport

V. Exercices pratiques sur table

- Maison Individuelle ou Appartement

Validation Partie Théorique - Evaluation des acquis par le biais de Questions à Choix Multiples (QCM)

MODULE HABILITATION ELECTRIQUE BEV (BASSE TENSION, ESSAIS ET VERIFICATION)
selon Norme NF C 18-510

DUREE 1 jour soit 7 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Appréhender les risques liés au danger Électrique
- Savoir travailler en sécurité
- Être Habilitable BEV

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

I. Le cadre général

- Réglementation
 - Code du Travail
- Rappels sur l'Électricité
 - Notions Elémentaires
 - Les Régimes de Neutre

II. L'Habilitation électrique

- Cadre Réglementaire (Norme NF C 18-510)
- Application et limite de l'Habilitation Électrique BEV

III. Électricité

- Les Dangers- Rappels
 - Électrocution, Électrisation, Brûlure, Incendie
- Les Règles de Sécurité
 - Présentation des EPI
 - Dispositif de vérification d'absence de tension (VAT)
- Mesures en sécurité
 - Méthodologie et essais
- Incident
 - Quelle ligne de conduite tenir en cas d'incident Électrique

IV. Validation

- Partie Théorique- Évaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)
- Partie Pratique- Mise en situation

DUREE 4 jours soit 28 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire
- Savoir réaliser une mission et son rapport selon l'Arrêté du 01 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz
- Élaborer un diagnostic en application de l'arrêté du 6 Avril 2007 modifié le 18 novembre 2013
- Être en mesure de présenter une étude de sécurité de l'installation privative de gaz
- Savoir informer les différents acteurs des anomalies relevées et susceptibles de porter atteinte à la sécurité des occupants
- Préparer à la Certification de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en visioconférence
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Licence Provisoire de Formation sur un Logiciel

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 01/07/2024)

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Notions de base
Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

- I. Cadre général**
 - Principaux textes réglementaires, Méthodologie gaz
 - Préparation du diagnostic, Modèles de certificats de conformité
 - Etablissement du rapport de visite et présentation des résultats
 - II Caractéristiques des gaz distribués
 - Origines du gaz, Les familles de gaz, La combustion du gaz
 - L'intoxication, Explosion
- II. Norme NF P 45-500**
 - Le matériel de l'opérateur de diagnostic
 - Les diverses installations intérieures, Technologie du matériel gaz, Tuyauteries fixes

JOUR 2

- III. Modèle et méthode de réalisation de l'état de l'installation de gaz**
 - Les points de contrôle C1 à C10
 - Les points de contrôle C13 à C28

JOUR 3

- IV. Modèle et méthode de réalisation de l'état de l'installation de gaz**
 - Fonctionnement des appareils gaz D1, D2, D3, D4
 - Essais et Mesures des Appareils
 - Modèle de Rapport

JOUR 4

- V. Etudes de cas**
 - Maison Individuelle ou Appartement alimentés en GAZ de Réseau ou Individuel

- VI. Validation**
Partie Théorique - Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

DUREE 3 jours soit 21 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Technicien

OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser les réglementations
- Être en mesure d'effectuer un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Savoir rédiger un rapport conforme au Décret du 3 juin 2011 et ses arrêtés d'application
- Se préparer à la Certification de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en visioconférence
Enseignement alternant Théorie, Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Echanges, exercices individuels et en groupes, repérage par visite terrain dans le cycle long lors de la journée TP
- **MATÉRIEL** Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle selon l'arrêté du 01/07/2024

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment;
- Le matériau amiante, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle;
- Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante; – les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante;
- L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu d'
- L'amiante jusqu'à leur interdiction;
- Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante;
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants;
- Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique;
- Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique;
- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation;
- Les techniques et modes opératoires relatifs aux interventions sur matériaux et produits contenant de l'amiante

CONNAISSANCES PRATIQUES

- Maîtrise les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique;
- Maîtrise les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante visé à l'article R. 1334-27 du même code;
- Maîtrise les protocoles d'intervention lors du repérage;
- Sait faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité;
- Sait élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation);
- Sait formuler et rédiger des conclusions et des recommandations conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique;
- Sait fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement (technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination);
- Sait rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

MODULE AMIANTE AVEC MENTION (arrêté du 01/07/2024)

DUREE 2 jours soit 14 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Technicien

OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser les réglementations
- Être en mesure d'effectuer un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Savoir rédiger un rapport conforme au Décret du 3 juin 2011 et ses arrêtés d'application
- Se préparer à la Certification de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en visioconférence
Enseignement alternant Théorie, Support pédagogique par voie numérique
Echanges, exercices individuels et en groupes, repérage par visite terrain dans le cycle long lors de la journée TP
- **MATÉRIEL** Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle selon l'arrêté du 01/07/2024

PRÉ-REQUIS

- Langue française- Comprendre, lire et écrire
Se référer aux pré-requis exigés pour le passage de la Certification

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Connait les normes et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en oeuvre des obligations visées à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique et des examens visuels visés à l'article R. 1334-29-3 du même code, ainsi qu'aux obligations visées à l'article R. 4412-97, pour les immeubles bâti, du code du travail et à l'estimation de la quantité de matériaux et produits identifiés comme contenant de l'amiante visée à l'article R. 4412-97, pour les immeubles bâti, du même code ;
- Connait les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 salariés et des bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.

CONNAISSANCES PRATIQUES

- Maîtrise les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-22 et R. 1334-29-3 du code de la santé publique ;
- Maîtrise les protocoles d'intervention lors du repérage ; – sait faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité
- Sait élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation)
- Sait formuler et rédiger des conclusions conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ;
- Sait fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement (technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination) ;
- Sait rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués

DUREE 2 jours soit 14 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, technicien

OBJECTIFS

- Mise en situation des stagiaires en conditions réelles d'intervention
- Maîtriser l'ensemble des méthodes de repérage dans le respect des normes et des règles de sécurité
- Apprendre à utiliser le matériel de façon adaptée
- Collecter les bonnes informations en fonctions des différents diagnostics
- Elaborer les rapports

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Ateliers Pédagogiques
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Licence provisoire de Formation sur un logiciel (Liciel)
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Notions de base

PUBLIC

- Se référer aux prérequis exigés pour le passage de la Certification
- Toute personne majeure, disposant au minimum de 3 ans d'expérience professionnelles tous métiers confondus

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

JOUR 2

Chaque journée de Révisions se déroule de la manière suivante selon les Certifications passées :

I. Intervention

- Type de bien : Appartement, Maison Individuelle, Parties Communes d'Immeuble, Tertiaire (Bureau, etc.) selon besoin et disponibilité
- Mission de Diagnostic : DPE sans Mention et Attestation de Surface, Amiante sans Mention, Electricité, Gaz, CREP et Termites/Parasites (ordre définit selon les plannings des Formations)
 - Méthode
 - Outils/Mesures
 - Prélèvements éventuels
- Organisation du repérage et mise en Application de la Formation Théorique
- Partage des Connaissances sous forme de Questions/Réponses

II. Validation

- Partie Pratique- Exercice
 - Elaboration du Rapport (en salle) selon le Type de Mission réalisée

III. Debriefing - Pratique

- Questions- Réponses

IV. Debriefing et correction collective de la mission

MODULE COMMERCIAL - CONSEIL AUTOUR DU MÉTIER DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

DUREE 1 jour soit 7 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Aborder les notions essentielles de la vente
- Acquérir les techniques de base nécessaires à la vente
- Connaître les outils indispensables à l'exercice de fonctions commerciales
- Acquérir les compétences d'accueil, d'écoute, de conseil et d'informations nécessaires à la vente

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL** Télévision

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel et/ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

- Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques – Notions de base

PUBLIC

- Se référer aux prérequis exigés pour l'entrée en formation
- Toute personne majeure, disposant au minimum de 3 ans d'expérience professionnelles tous métiers confondus

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

I. Cadre Général

- Facteurs clés de réussite et attentes des prescripteurs
- Savoir se différencier par rapport à ses concurrents
- Comment bien animer son réseau de prescripteurs
- Technique de vente
 - Le bon comportement à adopter face à son prospect/client
- Processus de vente
 - Toutes les étapes indispensables d'un rendez-vous réussi

II. La vente

- Argumentaire de vente
 - Se présenter et discours à tenir pour conclure la vente
- Traitement des objections
 - Techniques et cas pratiques
- Prise de rendez-vous téléphonique et démarche spontanée
 - Les bonnes méthodes
- Technique d'auto-analyse pour progresser

III. Comptabilité

- Les Conséquences de la structure juridique
 - En matière sociale
 - En matière fiscale
 - Société : quel formalisme ?
- Notions Fiscales de base
 - Fiscalité des résultats
 - TVA
 - Autres Impositions

IV. Gestion

- Pilotage- Points de Vigilance d'une activité de Diagnostic Immobilier

V. Validation

- Partie Théorique - Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)

MODULE RÉVISIONS : PRÉPARATION À LA CERTIFICATION DE PERSONNE

DUREE 2 jours soit 14 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Faire une synthèse de l'enseignement dispensé en vue du passage des Certifications
- Déterminer des axes de travail
- Se préparer au passage des Certifications de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Supports Pédagogiques remis par voie numérique
Diaporama et/ou Supports commentés
- **MATÉRIEL**

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM ≥ 10/20**
- **SUIVI** Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle (selon l'arrêté du 01/07/2024)

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire

PUBLIC

- Les futurs opérateurs de Diagnostic Immobilier
- Tout Public souhaitant élargir ses connaissances dans le Bâtiment

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1 & JOUR 2

Chaque journée de Révisions se déroule de la manière suivante selon les Certifications passées :

I. Brainstorming

- Échanges
- Détermination des axes de travail

II. Théorie et Pratique

- Rappels de cours adaptés
- Rappels Méthodologiques
- Exercices théoriques et pratiques

III. Debriefing - Pratique

- Questions - Réponses

IV. Validation

Partie Théorique - Évaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples

DUREE 2 jours soit 14 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Validation de fin de Cursus avec le passage du Titre de Niveau 5 Diagnostiqueur Immobilier – Équivalent BAC+2 en Techniques du Bâtiment

PARTIE TECHNIQUE	<p>L'apprenant doit rédiger un dossier de diagnostic technique DDT comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un ordre de mission • 3 rapports en diagnostics immobiliers avec obligatoirement un rapport DPE et un amiante. Le troisième est au choix parmi les diagnostics termite, plomb. <p>Le DDT doit être rédigé de façon réglementaire et non équivoque pour un lecteur comprenant le français.</p> <p>Le candidat tire au sort un sujet de diagnostic sur les six diagnostics obligatoires, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DPE sans mention - Amiante avec ou sans mention - Gaz - Électricité - Plomb - Termite
PARTIE COMMERCIALE, ADMINISTRATIVE ET GESTION	<p>L'apprenant doit rédiger une synthèse selon les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rédaction de 3 rapports (vente ou location) • réaliser une étude de marché • créer une grille tarifaire • organiser et gérer une entreprise de diagnostic immobilier
ÉTUDE DE LA SYNTHÈSE PAR LE JURY	<p>le dossier de présentation devant le jury comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un dossier de diagnostic technique comprenant : • un ordre de mission • 3 rapports en diagnostic immobilier • un dossier complémentaire comprenant au minimum les éléments suivants : • une étude de marché (concurrence, prescripteurs...) • une grille tarifaire • les outils de communication • les futures actions de communication qui seront mis en place
JURY PARTIE COMMERCIALE	<p>L'apprenant a une ½ heure pour se préparer. Plusieurs scénarios peuvent lui être proposés.</p> <p>Mise en scène avec un client fictif, durant lequel il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire la découverte client • établir le besoin du client • faire un devis • vendre sa prestation
JURY PARTIE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET GESTION	<p>Le jury pose des questions ouvertes selon les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • explication des diagnostics et leurs méthodologies • présentation du business plan (projet de création d'entreprise ou le projet de développement d'entreprise du candidat).

MODULE CERTIFICATION DPE SANS MENTION - EN PARTENARIAT AVEC UN ORGANISME COFRAC

DUREE 1 jours soit 7 heures - **DATES** nous consulter - **CERTIFICATEUR : Organisme COFRAC**

OBJECTIFS

- Passage des examens de certifications au centre de formation, en partenariat avec un organisme indépendant COFRAC.

MODULE CERTIFICATION AMIANTE, PLOMB, GAZ, ÉLECTRICITÉ ET TERMITES - EN PARTENARIAT
AVEC UN ORGANISME COFRAC

DUREE 3 jours soit 21 heures - **DATES** nous consulter - **CERTIFICATEUR : Organisme COFRAC**

OBJECTIFS

- Passage des examens de certifications au centre de formation, en partenariat avec un organisme indépendant COFRAC.

PRÉSENTIEL

DISTANCIEL